

Jeux de lecture

pour les classes des écoles maternelles et

de Grande Section n'appartenant pas à une école maternelle

Présentation

La circonscription de Tulle Nord est dotée d'outils d'aide à l'apprentissage de la lecture, sous la forme de jeux de lecture.

Ces outils, au nombre de 8, sont présentés dans le tableau ci-joint. Chacun est composé de 2 jeux, à l'exception de l'outil numéro 8 (un seul jeu).

Ils ont vocation à être utilisés dans les classes, dans le cadre d'ateliers de lecture à visée d'apprentissage. Ils sont donc adaptés à des groupes de 7 ou 8 élèves.

Les objectifs visés concernent plus particulièrement la Grande Section, à l'exception de l'outil n°5 parfaitement adapté aux Moyennes Sections.

Ces outils ont été fabriqués en 3 exemplaires chacun. Chacun des 3 secteurs possède donc 8 outils qui circuleront d'école en école.

Voici la composition de ces 3 secteurs :

- **Secteur de Seilhac** : écoles de Seilhac, Saint-Jal, Saint-Clément, Chamboulive, Chanteix, Lagraulière, Le Lonzac.
- **Secteur de Corrèze-Treignac** : écoles de Corrèze, Eyrein, Saint-Augustin, Sarran, Bar, Chamberet, Treignac.
- **Secteur d'Uzerche** : écoles d'Uzerche, Masseret, Eyburie, Meilhards, Perpezac-le-Noir, Vigeois, Saint-Ybard

Modalités d'emprunt

Lorsqu'il ne sera pas utilisé, le matériel sera entreposé :

- à l'école d'Uzerche, de Corrèze ou de Seilhac selon le secteur auquel « il appartient ».

Les jeux de lecture seront disponibles dès le 8 septembre.

Pour emprunter le matériel en ce début d'année scolaire, il faudra effectuer une réservation en envoyant un mail à mon adresse, soit christian.henaff@ac-limoges.fr.

Je vous confirmerai la disponibilité du matériel. Vous devrez ensuite aller chercher le matériel soit à Uzerche, soit à Seilhac, soit à Corrèze...Faites-moi savoir si vous rencontrez un problème pour récupérer ce matériel.

Dans quelques semaines, il sera possible de consulter le site de circonscription pour s'assurer de la disponibilité du matériel. Une nouvelle procédure de réservation vous sera alors communiquée.

Règles relatives à l'emprunt du matériel

Chacun devra respecter les quelques principes suivants :

- emprunter au plus 2 outils à la fois ;
- emprunter le matériel pour une durée maximale de 3 semaines (renouvelable si le matériel n'est pas demandé) ;
- prendre en charge le transport du matériel (aller et retour) ;
- **respecter au jour près la date prévue de retour du matériel** ;
- réparer ou compléter ce qui aurait pu être endommagé.